



Les exploitations CAPRINES LAIT du Massif central en agriculture biologique

Résultats de la campagne 2022

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction : Valérie DUFOURG, Chambre d'agriculture du Lot Benjamin HATTERLEY, Bio 46 Catherine SAUNIER, Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Synthèse des données et rédaction : Nicole BOSSIS, Institut de l'élevage



Édition : Juin 2024











1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

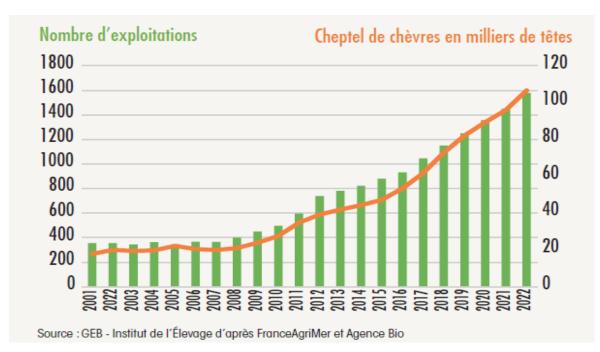
En 2013 et 2014, le Pôle Bio Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique (AB). Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions en AB. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants en AB viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés. En 2022, les partenaires ont souhaité poursuivre leur collaboration dans un projet BioRéférences 2022-2028 autour des références technico-économiques des élevages de ruminants, notamment face aux nombreux enjeux rencontrés par les élevages en AB (aléas économiques, climatiques, évolution de la PAC...).

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de fermes localisées sur le Massif central a été constitué depuis la campagne 2014 pour les cinq filières de ruminants (bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande et caprins). Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau d'élevages pour la filière caprine laitière en agriculture biologique - campagne 2022, auxquels ont été ajoutés ceux d'élevages suivis dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ou ayant réalisé un coût de production avec le logiciel COUPROD.

2. L'élevage caprin lait en AB en France et dans le Massif central

Selon les dernières statistiques nationales publiées par l'Agence Bio, en 2022, 1 578 exploitations caprines étaient certifiées « bio », soit 128 de plus qu'en 2021 (+ 9 %). Le cheptel a progressé un peu plus vite, +10 600 chèvres (+ 11 %), atteignant ainsi près de 107 000 chèvres, faisant passer le troupeau moyen par élevage de 66 à environ 68 chèvres (+ 2 têtes) en une année.

Figure 1 : Évolution du cheptel et du nombre d'élevages certifiés bio en France (Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer et Agence Bio)







En 2022, la collecte de lait de chèvre bio s'est établie à plus de 26,5 millions de litres, soit une hausse de + 20 % d'une année sur l'autre. Les éleveurs dont la conversion a débuté en 2020, alors que la demande de produits bio était importante, ont obtenu leur certification et commencé à livrer du lait bio en 2022. Le marché s'était alors retourné depuis un an. La crise que traversent les filières bio, la hausse des coûts de production, un prix du lait bio qui progresse moins vite que le conventionnel et le gel des conversions pour les livreurs, laissent présager un repli de la collecte sur l'année 2023.

3. Ce qu'il faut retenir de la campagne 2022

La campagne 2022 a été marquée par une forte augmentation du coût des matières premières : l'IPAMPA lait de chèvre a progressé de + 20 % en moyenne. Cette évolution a particulièrement concerné le prix des concentrés, tourteaux et luzerne déshydratée, mais également des carburants, de l'électricité et des emballages pour les fromagers fermiers.

Sur le plan fourrager, les conditions du printemps et de l'été 2021 (année de récolte des stocks utilisés au cours de la campagne 2022) ont été favorables à la constitution de stocks, toutefois de qualité hétérogène. Les températures douces et les faibles précipitations du printemps 2022 ont en partie été favorables au pâturage jusqu'aux records de chaleurs et au déficit pluviométrique qui a suivi à l'été 2022. Les pluies d'automne ont permis des repousses qui ont pu être pâturées.

La production des chèvres a été pénalisée pendant la période estivale. Avec la hausse du prix des concentrés, certains éleveurs ont aussi diminué les quantités distribuées.

4. L'échantillon d'exploitations pour la campagne 2022

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de 16 exploitations qui livrent leur lait à une laiterie et de 13 exploitations qui transforment et commercialisent leur production laitière. Les élevages mixtes ont été rangés selon la proportion de leur lait transformé dans le groupe Livreurs (12% et moins de lait transformé) ou dans le groupe Fromagers fermiers (au moins 88% de lait transformé). Les résultats ont été recueillis par différentes structures dans le cadre de plusieurs projets : les Chambres d'agriculture de l'Aveyron, du Lot, de La Lozère et aussi du Tarn, du Tarn-et-Garonne, de la Loire, de l'Ardèche, du Gard, du Rhône, du Puy-de-Dôme et de la Nièvre. Cinq exploitations font partie du réseau BioRéférences, neuf sont suivies dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage et quinze ont réalisé un coût de production avec le logiciel COUPROD.

Sept exploitations laitières et cinq fromagers fermiers, présents sur 2021 et 2022, ont fait l'objet d'une analyse de l'évolution de leurs résultats entre ces deux campagnes.

Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas toute la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif central mais seulement de l'échantillon étudié.





5. Structures des exploitations

Chez les **fromagers fermiers**, le collectif de main-d'œuvre est généralement important : avec 3,1 unités de main-d'œuvre (UMO) en moyenne, il varie de 1 à 9 UMO. 8 exploitations sur 13 sont en structures sociétaires. Les exploitations disposent de 41 ha de SAU en moyenne, avec une grande variabilité des structures : la SAU des exploitations suivies varie de 0 (pour un pastoral) à 136 ha.

La surface fourragère principale représente plus de 90 % de la SAU; elle est pour l'essentiel composée de surfaces en herbe. Les exploitations fermières sont spécialisées avec en moyenne 73 chèvres (de 45 à 111 chèvres/exploitation) qui produisent 41 000 litres.

Chez les **livreurs**, 10 exploitations sur 16 sont en structures sociétaires avec en moyenne 2,5 UMO (de 1 à 4,1 UMO/exploitation). Les structures d'exploitation sont de dimensions très variables. Avec une SAU moyenne de 100 ha, elles vont de 5 à 317 ha. La surface fourragère occupe 84 % de la SAU. La taille des cheptels qui s'établit en moyenne à 225 chèvres est également très hétérogène avec des troupeaux allant de 72 à 490 chèvres. 5 exploitations sur 16 détiennent aussi des bovins viande. Ces livreurs se sont pour la plupart installés récemment et n'ont pas encore atteints leur rythme de croisière (/taille du troupeau, lait par chèvre).

Tableau 1 : Structure des exploitations caprines suivies (moyenne et évolution par groupe)

(Source : projet BioRéférences, campagne 2022)

(Source : projet biorcelerences, campagne 202	Fromager	Evolution 2022/2021	Livreur	Evolution 2022/2021	
Nombre d'élevages	13	+7	16	+5	
Main d'œuvre totale	3,1	=	2,5	+13%	
dont Main d'œuvre exploitant	2,1	=	1,9	=	
dont Main d'œuvre salariée	1,0	= 0,5		+75%	
dont Main d'œuvre bénévole	0	=	0,1	=	
SAU (ha)	41	=	100	=	
Surface fourragère principale (ha)	37	=	86	=	
Nombre de chèvres	73	+1,3%	225	-2%	
Lait produit (I)	41 000	+1,7%	153 000	-8,7%	
Nombre de vaches allaitantes	0	=	14	+17%	

6. Résultats techniques de l'atelier caprin

Les fromagers fermiers produisent en moyenne 120 litres de lait de moins par chèvre que les livreurs. Ils utilisent également moins de concentrés : 61 kg de moins par chèvre par an. Au final, les deux groupes utilisent en moyenne la même quantité de concentrés pour produire un litre de lait. La moitié des fromagers fermiers et plus de 80 % des livreurs achètent des fourrages.

Ces données moyennes masquent une forte variabilité intra système. Chez les fromagers fermiers, la productivité animale varie de 219 à 832 litres par chèvre. Chez les livreurs, elle est comprise entre 427 et 1 089 litres par chèvre.





Malgré un prix des concentrés élevé en 2022, on observe que les fromagers fermiers comme les livreurs, ont augmenté la quantité de concentrés distribués aux chèvres entre 2021 et 2022.

Tableau 2 : Résultats techniques des ateliers caprins suivis (moyenne et évolution par groupe)

(Source : projet BioRéférences, campagne 2022)

	Fromager	Evolution 2022/2021	Livreur	Evolution 2022/2021
Nombre d'élevages	13	+7	16	+5
Nombre de chèvres	73	+1,3%	225	-2%
Lait chèvre produit (I)	41 000	+1,9%	153 000	-8,5%
Lait chèvre produit /chèvre (I)	560	+0,5%	680	-6,6%
Taux butyreux (g/l)	37,7	-0,8%	36,6	-2,8%
Taux protéique (g/l)	32,5	-1,3%	34,4	-1,4%
Quantité de concentrés et déshydratés/chèvre (kg)	268	+14,3%	329	+3,5%
Quantité de concentrés et déshydratés/litre (g)	480	+15,3%	480	+12%

7. La marge brute de l'atelier caprin

Chez les fromagers **fermiers**, la marge brute de l'atelier s'établit en moyenne à 1 118 €/chèvre soit 1 526€/1 000 litres. Elle est inférieure à celle des fromagers conventionnels de la région Occitanie suivis dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage (1 494 €/chèvre soit 1 936 €/1 000 litres). Si la valorisation du litre de lait est assez proche entre les bios et les conventionnels, l'écart de productivité animale entre les deux groupes (+/- 180 litres par chèvre) pénalise le groupe bio.

Chez les **livreurs**, la marge brute s'établit en moyenne à 429 €/chèvre. Elle est similaire à celle des livreurs conventionnels de la région Occitanie suivis dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage (435 €/chèvre). Si la productivité animale est plus faible (+/- 180 litres par chèvre) chez les livreurs bios, les charges sont plutôt maitrisées et surtout le prix du lait est plus élevé que chez les conventionnels Inosys (1 065 €/1 000 litres contre 842 €/1 000 litres).

Ces marges brutes unitaires moyennes masquent une grande variabilité, avec des écarts allant de 1 à 4 chez les fromagers fermiers et de 1 à 6 chez les livreurs.

Sur échantillon constant, on observe que la valorisation du lait a augmenté de 2021 à 2022, à la fois pour les fromagers fermiers (augmentation du tarif de vente des fromages) et pour les livreurs (augmentation du prix payé qui ne devrait pas être reconduite pour 2023). En parallèle, dans un contexte de hausse du prix des intrants, le montant des charges opérationnelles s'envolent. Au final, la marge brute de l'atelier s'améliore pour les fromagers fermiers et se maintient tout juste pour les livreurs.





Tableau 3 : Marge brute des ateliers caprins suivis (moyenne et évolution par groupe) (Source : projet BioRéférences, campagne 2022)

	Fromager	Evolution 2022/2021	Livreur	Evolution 2022/2021
Nombre d'élevages	13	+7	16	+5
Nombre de chèvres	73	+1,3%	225	-2%
Lait chèvre produit (I)	41 000	+1,9%	153 000	-8,5%
Lait chèvre produit /chèvre (I)	560	+0,5%	680	-6,6%
Produit atelier caprin/chèvre	1 533	+7,1%	802	+5,1%
Dont produit lait	1 432		735	
Soit en €/1 000 litres	2 766	+5%	1 065	+7,3%
Dont produit viande	13		17	
Dont autres produits	48		12	
Dont aides	40		38	
Charges opérationnelles/chèvre	415	+15%	373	+13%
Dont concentrés achetés et prélevés	188		231	
Dont achat fourrages	42		52	
Dont frais d'élevage	73		67	
Dont frais de transformation et commercialisation	99		7	
Dont charges SFP	13		16	
Marge brute/chèvre	1 118	+4,1%	429	+0,7%
Marge brute/1 000 litres	1 526	+4,8%	631	+9%
Marge brute/Produit de l'atelier	73%	-2 pts	53%	-2 pts





8. Les résultats économiques de l'exploitation

Chez les **fromagers** fermiers, le revenu disponible pour assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année se situe autour de 26 800 € par UMO exploitant, soit 27 % du produit brut avec aides. Autour de cette moyenne, on enregistre des écarts très importants entre exploitations. Le revenu disponible varie de -1 280 € à 68 700 €/UMO. Sur échantillon constant, l'EBE s'améliore avec un peu plus de litrage transformé et commercialisé et surtout l'augmentation des tarifs mais la hausse des annuités vient pénaliser l'amélioration du revenu.

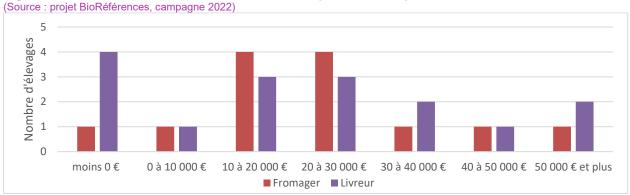
Chez les **livreurs**, le revenu disponible pour assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année se situe autour de 21 600 € par UMO exploitant, soit 14 % du produit brut avec aides. Autour de cette moyenne, on enregistre des écarts très importants entre exploitations. Le revenu disponible varie de -24 700 € à 67 700 €/UMO. Sur échantillon constant, le revenu est en retrait avec à la fois une dégradation de l'EBE et une augmentation des annuités.

Tableau 4 : Résultats économiques des exploitations caprines suivies (moyenne et évolution par groupe)

(Source	projet	BioRéférences, campagne	2022)

(Source : projet BioReferences, campagne 2022)							
	Fromager	Evolution 2022/2021	Livreur	Evolution 2022/2021			
Nombre d'élevages	13		16				
Produit total d'exploitation	202 300	+9,4%	285 000	+4,9%			
Produit total d'exploitation/UMO à rémunérer	65 300		118 800				
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	74 900	+4,1%	84 700	-2,4%			
EBE /UMO exploitant	35 700		44 600				
EBE /PB	37%		30%				
Annuité des emprunts LMT	18 700	+3,1%	43 600	+7%			
Annuités des emprunts LMT /PB	9%		15%				
Annuités/EBE	25%		51%				
Disponible pour exploitants et autofinancement	56 200	-6%	41 100	-3,5%			
Disponible pour exploitants/UMO exploitant	26 800		21 600				

Figure 2 : Une forte variabilité des revenus des exploitations caprines suivies







9. Le coût de production de l'atelier caprin

Le coût de production de l'atelier caprin a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'Élevage. Exprimé en euros par 1 000 litres, le coût de production intègre l'ensemble des charges qui sont engagées au niveau de l'atelier :

- Les charges courantes correspondent aux dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession;
- Les amortissements correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- Les charges supplétives sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

Pour pouvoir comparer les charges affectées au prix de vente du lait, on utilise comme indicateur le **prix de revient**. Ce prix de revient correspond au prix de vente qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini. Il est égal au coût de production moins les montants des aides (1^{er} pilier, couplées et découplées, ainsi que 2^{ème} pilier) et des produits autres que le lait affecté à l'atelier.

Enfin, la **rémunération du travail permise par le produit** permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros pour mille litres de lait et en équivalents SMIC par UMO affectée à l'atelier.

Figure 3 : Méthodologie de construction du coût de production

- Coût de production [base 2,0 SMIC]
- 2 Prix de revient
- 3 Rémunération permise par les produits

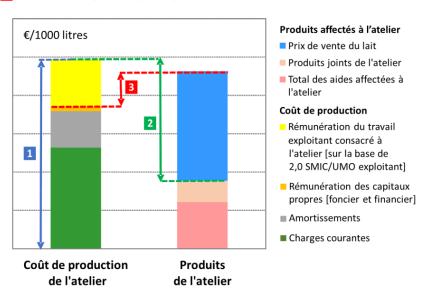






Tableau 5 : Coûts de production des exploitations caprines suivies (moyenne et évolution par groupe)

(Source : projet BioRéférences, campagne 2022)

Source: projet BioReferences, campagne 2022)	Fromager	Evolution 2022/2021	Livreur	Evolution 2022/2021
Nombre d'élevages	13		16	
Main-d'œuvre exploitant atelier et céréales intraconsommées	1,7		1,5	
Main-d'œuvre salariée atelier et céréales intraconsommées	0,6		0,4	
Main-d'œuvre à rémunérer atelier et céréales intraconsommées	2,3		1,9	
Lait commercialisé (I)	38 700	+1,7%	152 900	-8,7%
Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (I/UMO)	16 500	-0,7%	83 400	-13,2%
Alimentation achetée (€/1 000 I)	429	+35%	408	+24%
Approvisionnement des surfaces (€/1 000 I)	40		31	
Frais d'élevage (€/1 000 l)	149		101	
Frais de transformation et commercialisation (€/1 000 l)	191		9	
Mécanisation (€/1 000 I)	493	+21,9%	320	+13,5%
Bâtiments et installations (€/1 000 I)	387	=	186	+5,3%
Frais divers de gestion (€/1 000 l)	266		92	
Foncier et Capital (€/1 000 I)	239		101	
Travail (€/1 000 I)	2 316	+8,4%	517	+26,7%
Dont salaires et charges salariales (€/1 000 l)	349		50	
Dont rémunération exploitant (€/1 000 l)	1 967		467	
Produit total atelier (€/1 000 I)	3 434	+7,2%	1 376	+10,9%
Produit lait (€/1 000 l)	2 766	+5%	1 065	+7,3%
Produit viande (€/1 000 I)	27		26	
Autres produits (€/1 000 I)	79		17	
Aides (€/1 000 I)	562		268	
Coût de l'alimentation (€/1 000 l)	469		439	
Coût du système d'alimentation (€/1 000 l)	1 090		807	
Coût de production atelier €/1 000 l)	4 510	+12,9%	1 766	+22,2%
Prix de revient (€/1 000 l)	3 842	+12,3%	1 455	+20,8%
Rémunération du travail exploitant permise (€/1 000 l)	891		78	
Rémunération du travail exploitant permise (nb de SMIC /UMO)	0,9	-0,1	0,3	-0,1





Chez les fromagers fermiers, le coût de production total est en moyenne de 4 510 €/1 000 litres soit sur échantillon constant, une progression de près de 13 % par rapport à 2021. Les charges courantes représentent 44 % du coût de production, les amortissements 11 % et les charges supplétives 45 %. Le montant total des produits affectés à l'atelier caprin est de 3 434 €/1 000 litres en moyenne. Le produit lait représente 81 % du produit de l'atelier. Les produits joints (chevreaux, réformes...) et les aides affectées à l'atelier caprin (aide caprine, part des aides découplés, de l'ICHN...) représentent respectivement 3 % et 16 % du produit affecté à l'atelier.

La rémunération du travail permise par les produits s'élève à 0,9 SMIC par UMO exploitant en moyenne, en retrait de 0,1 SMIC/UMO sur échantillon constant par rapport à 2021. Le prix de revient pour que l'éleveur puisse se rémunérer à hauteur de 2 SMIC/UMO est en moyenne de 3 842 €/1 000 litres soit près de 40 % de plus que la valorisation du lait en 2022.

Autour de ces moyennes, on enregistre des écarts très importants entre ateliers :

- La productivité du travail varie de 9 700 à 22 000 litres /UMO ;
- La valorisation du litre de lait varie de 1 999 à 3 569 €/1 000 litres ;
- Les charges courantes varient de 1 312 à 2 585 €/1 000 litres ;
- Les amortissements varient de 119 à 1 874 €/1 000 litres.

Au final, la rémunération du travail permise par les produits varie de -1,2 à 3,5 SMIC/UMO.

Ces écarts illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit au niveau de la productivité du travail, de la valorisation du litre de lait et de la maîtrise des charges qu'elles soient opérationnelles ou de structure. Et c'est bien la cohérence entre ces trois facteurs qui fera le revenu.

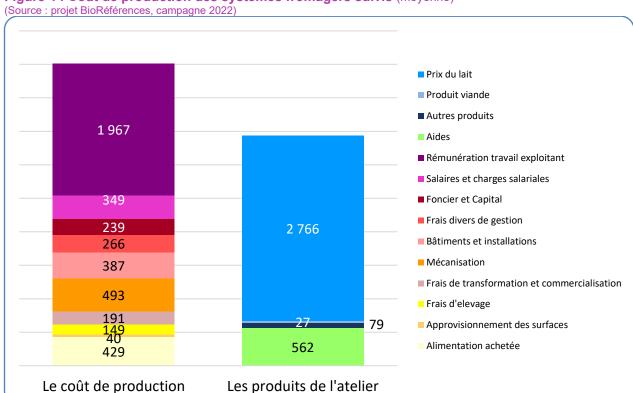


Figure 4 : Coût de production des systèmes fromagers suivis (moyenne)





Chez les livreurs, le coût de production total est en moyenne de 1 766 €/1 000 litres soit sur échantillon constant, une progression de près de 21 % par rapport à 2021. Les charges courantes représentent 56 % du coût de production, les amortissements 16 % et les charges supplétives 28 %. Le montant total des produits affectés à l'atelier caprin est de 1 376 €/1 000 litres en moyenne. Le produit lait représente 77 % du produit de l'atelier. Les produits joints (chevreaux, réformes...) et les aides affectées à l'atelier caprin (aide caprine, part des aides découplés, de l'ICHN...) représentent respectivement 4 % et 19 % du produit affecté à l'atelier.

La rémunération du travail permise par les produits s'élève à 0,3 SMIC par UMO exploitant en moyenne, en retrait de 0,1 SMIC/UMO sur échantillon constant par rapport à 2021. Le prix de revient pour que l'éleveur puisse se rémunérer à hauteur de 2 SMIC/UMO est en moyenne de 1 455 €/1 000 litres soit près de 37 % de plus que le prix du lait payé en 2022.

Autour de ces moyennes, on enregistre des écarts très importants entre ateliers :

- La productivité du travail varie de 44 200 à 182 200 litres /UMO ;
- La valorisation du litre de lait varie de 938 à 1 224 €/1 000 litres ;
- Les charges courantes varient de 640 à 1 475 €/1 000 litres ;
- Les amortissements varient de 143 à 714 €/1 000 litres.

Au final, la rémunération du travail permise par les produits varie de -1 à 2 SMIC/UMO

Ces écarts illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit au niveau de la productivité du travail, de la valorisation du litre de lait et de la maîtrise des charges qu'elles soient opérationnelles ou de structure. Et c'est bien la cohérence entre ces trois facteurs qui fera le revenu.

(Source: projet BioRéférences, campagne 2022) Prix du lait Produit viande 467 ■Autres produits Aides 50 ■ Rémunération travail exploitant 101 92 ■Salaires et charges salariales ■ Foncier et Capital 186 Frais divers de gestion 1 065 ■ Bâtiments et installations 320 Mécanisation ■ Frais de transformation et commercialisation 101 Frais d'elevage Approvisionnement des surfaces 17 408 Alimentation achetée 268 Le coût de production Les produits de l'atelier

Figure 5 : Coût de production des systèmes livreurs suivis (moyenne)





10. Conclusion

En 2022, les **fromagers** fermiers ont réussi à passer des hausses de tarif pour maintenir leur revenu, mais le revenu moyen reste aujourd'hui modeste. Pour améliorer ce revenu, les fromagers peuvent augmenter la productivité du travail en améliorant les performances animales et/ou continuer à améliorer la valorisation du lait.

Le revenu des **livreurs** de lait est plus préoccupant dans un contexte difficile pour la filière longue bio. Aujourd'hui, 40 à 50 % du lait bio est déclassé au niveau national et les entreprises laitières n'envisagent pas d'augmenter le prix du lait. Avant que la situation s'améliore à nouveau, les éleveurs doivent faire le dos rond, ce qui semble bien compliqué dans certaines situations déjà très difficiles avec des investissements récents et des troupeaux qui n'ont pas encore atteints leur rythme de croisière.

11. Lexique

Charges opérationnelles : Montant total des charges variables, liées au volume actuel de l'activité : aliments achetés, frais d'élevage, frais vétérinaires, engrais, semences...

Charges de structure : Total des charges fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre : salaires, cotisations sociales, fermage, entretien et amortissements du matériel, des installations, des bâtiments...

Excédent brut d'exploitation (EBE): Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.

IPAMPA: Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.

Marge brute caprine : Différence entre la valeur de la production de l'atelier caprin (produit brut de l'atelier) et les charges opérationnelles caprines.

Productivité laitière : Volume de lait produit par chèvre présente.

Produit brut : Montant total des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production. Intègre les aides PAC.

Produit caprin : Montant des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier caprin.

Revenu disponible : Produits d'exploitation + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure (y compris les cotisations sociales exploitant).

Surface agricole utile (SAU): Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales (parcours).

Surface fourragère principale (SFP) : Ensemble des surfaces fourragères, hors surfaces pastorales (parcours).

Unité de main-d'œuvre (UMO) : Correspond à une personne occupée à plein-temps sur une exploitation.





VOS CONTACTS FILIERE CAPRINS BIO DU COLLECTIF BIORÉFÉRENCES

Institut de l'élevage

CS 45 002 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

Tél.: 05 49 44 74 94 Contact: Nicole BOSSIS Mail: nicole.bossis@idele.fr

Bio 46

21 rue Joachim Murat 46000 CAHORS Tél.: 06 22 80 17 75

Contact: Benjamin HATTERLEY

Mail: benjamin.bio46@bio-occitanie.org

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ cedex 09

Tél.: 05 65 73 78 38 / 06 99 78 30 95 Contacts: Catherine SAUNIER

Mails: catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Lot

Rue des artisans 46500 GRAMAT

Tél.: 05 65 38 75 60 / 07 70 12 38 13

Contact : Valérie DUFOURG

Mail : v.dufourg@lot.chambagri.fr

LE PROJET BIOREFERENCES 22-28

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle Bio Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe – CS 82212 / 63370 LEMPDES @: https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/
Contact: Aurélie BELLEIL / Mail: valorisation@pole-bio-massif-central.org / Tél.: 04 73 98 69 56

BIO MASSIF

Le projet BioRéférences 22-28 est financé dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT).







La collecte de ces données a aussi été permise, en 2023, par l'apport de données Inosys-Réseaux d'Élevage et COUPROD.

Pour ses actions de valorisation en lien avec le projet BioRéférences, le Pôle Bio Massif Central bénéficie du soutien de Cizeron Bio.



